

LES AIDES FINANCIERES DU GROUPEMENT D'ENTRAIDE - VILLE DE CRETEIL

Ce système d'aide n'est réservé qu'aux adhérents ayant plus de 6 mois d'adhésion le jour de la demande.

I - PRET D'HONNEUR

Prêt maximum possible : 800 Euros Motif obligatoire

Fréquence du prêt : Ne pas avoir eu d'accord de prêt dans les quatre années précédents la demande (sans frais de dossier)

Prêt avec intérêt : 4,76 % au 01 janvier 2016

Remboursement : 12 mois maximum

II - AIDE FINANCIERE

Possibilité de prêt jusqu'à : 500 Euros Avec motif et sur justificatifs

Fréquence du prêt : Intervalle de 6 mois OBLIGATOIRE après le dernier remboursement.

FRAIS DE DOSSIER : 24 euros prélevés en même temps que la première échéance.

Prêt avec intérêt : 6,12 % au 01 janvier 2016

Remboursement : 10 mois maximum

EXCEPTIONNELLEMENT et sur décision de la Commission des Prêts, ce prêt peut être d'un montant maximum de 700,00 euros.

Ces deux prêts sont accordés par la Commission des Prêts du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil se réunissant tout les lundis à 11h00 à la Cellule Administrative du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

III - PRET SOCIAL

Possibilité de prêt jusqu'à : 2 000 Euros

Sur décision de la commission des prêts

Constitution d'un dossier proposé lors de la demande : A remplir et signer par le demandeur accompagné des justificatifs demandés (*ressources - dépenses - justificatifs de la demande*)

Fréquence du prêt : Sans délai entre deux prêts et sur décision de la Commission des prêts

Un seul prêt en cours

Prêt sans intérêt et sans frais de dossier

Remboursement : Selon la capacité de remboursement de l'emprunteur avec un maximum de 36 mois
Les prêts sociaux ne sont accordés que si la demande est faite par le service social de la Ville et de Plaine Centrale 94. Ils doivent être obligatoirement signé par l'assistance sociale.

Dans le cas où un prêt ne serait pas considéré « social » par la commission des prêts, il pourra être transformé en aide financière ou prêt d'honneur suivant les cas et aux même conditions que les prêts concernés.

Le prêt social est accordé par la Commission des Prêts du Groupement d'Entraide - Ville de Créteil qui se réunit à la demande du service social.

	Prêts d'honneur	Aides financières	TOTAL	Total prêté	Prêts sociaux	total prêté
2004	92	216	308	148 762,50 €	19	30 809,45 €
2005	77	198	275	160 186,72 €	13	20 196,80 €
2006	89	207	296	157 005,80 €	6	15 675,29 €
2007	80	204	284	145 995,03 €	7	12 646,50 €
2008	86	198	284	157 696,62 €	3	4 402,96 €
2009	68	227	295	148 616,99 €	12	19 657,62 €
2010	68	210	278	138.668,55 €	4	9.271,54 €
2011	65	210	275	146.718,70 €	6	8.454,02 €
2012	73	185	258	137.049,10 €	5	10.218,35 €
2013	86	212	298	171.562.95 €	8	11.789,75 €
2014	17	188	205	146.940,16 €	3	4.644,37 €
2015	64	220	284	145.938,00 €	4	7.575,95 €
2016	62	212	274	149.961,79 €	10	14.061,67 €
2017	45	199	244	136.714,55 €	2	3.700,00 €
2018	55	181	236	129.134,63 €	1	1.741,20 €